

Il a envoyé, au début, des demandes de renseignements aux ministères provinciaux concernés, aux doyens de facultés de médecine, de psychologie, de criminologie, de sciences sociales et d'études interdisciplinaires, aux instituts de recherche, aux associations professionnelles, aux organisations et aux institutions spécialisées dans la garde et l'éducation des enfants. Le nombre considérable des réponses qu'il a reçues témoigne de l'ampleur du problème que pose au Canada le bien-être des très jeunes. Outre ces précieux renseignements, la Bibliothèque du Parlement a recherché, parmi une pile de documents, tout ce qui avait été publié à ce sujet depuis sept ans. C'est ainsi que le Comité a pu obtenir beaucoup d'information de l'étranger. Pour rédiger son rapport définitif, il s'est amplement servi des témoignages des experts qui avaient comparu devant lui.

Il a entrepris une étude vaste et compliquée qui l'a amené à "envisager le développement humain sous tous ses aspects, c'est-à-dire, l'évolution, la génétique, l'environnement et le comportement".¹²

Nous espérons et nous croyons qu'en rassemblant et en associant diverses données importantes et de bonne source, nous aurons stimulé l'intérêt du public et encouragé les recherches, les études et la législation qui s'imposent. Grâce à cela, les problèmes et les besoins de la petite enfance seront peut-être désormais mieux compris et peut-être aussi fera-t-on davantage pour empêcher l'enfant de devenir un criminel violent.